



ARRETE INDIVIDUEL N° AR 202300-123

ARRÊTÉ AUTORISATION DE VOIRIE - PLACE DU CHAMP DE FOIRE

Le Maire de Domfront en Poiraise,

VU les articles L 2213-1 et L 2213-6 du Code des Collectivités Territoriales,

VU le code de la route et notamment ses articles R 411, R 411-8, R 411-25, R 417-6 en matière de circulation et de stationnement sur la voie publique,

VU le code pénal notamment l'article 610-5,

VU l'instruction interministérielle modifiée sur la signalisation routière en date du 24 novembre 1967,

VU la demande d'autorisation de voirie du **27 mars 2023** présentée par **M. SOUCHARD Pierre pour l'entreprise TOFFOLUTTI** afin d'effectuer **une réflexion du trottoir** devant la salle omnisport de Tencé Place du Champ de Foire 61700 Domfront en Poiraise, du 29 mars 2023 08h00 au 04 avril 2023 18h00.

CONSIDERANT qu'il convient de prendre toutes dispositions utiles pour assurer le bon déroulement de la réflexion du trottoir.

ARRETE

Article 1

A l'occasion de la réflexion du trottoir ci-dessus mentionné, le stationnement et la circulation seront interdits (sauf pour les véhicules de l'entreprise) place du champ de foire sur la moitié de l'axe en direction de la rue du roc entre La ferme et l'intersection place du champ de foire et rue du roc à Domfront en Poiraise 61700, du 29 mars 2023 08h00 au 04 avril 2023 18h00.

L'accès piétonnier se fera par le trottoir se trouvant côté école Maternelle Aliénor d'Aquitaine.

Article 2

Le demandeur ou la société qu'il a mandatée pour l'exécution de la réflexion du trottoir est chargé(e) de la mise en place et de l'entretien de la signalisation réglementaire. Une circulation en alternat sera mise en place par le pétitionnaire. Aucun matériel ne pourra être nettoyé sur la voie publique.

Article 3

Les infractions aux dispositions du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les conditions réglementaires habituelles seront constatées par procès-verbaux qui seront transmis aux tribunaux compétents

Article 4

Monsieur le Maire, Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Domfront en Poiraise, Monsieur le Chef de service de la police municipale de Domfront en Poiraise, le pétitionnaire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Domfront en Poiraise le 27/03/2023

Monsieur le Maire,

Bernard SOUL

